



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 23 septembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Virginie SUDRE à Bernadette CACALY - Sophie BAUDOIN à Cyrille CUENOT - David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

**DELIB 2014.09.29 22**

**OBJET : Subvention à la commune de Villefontaine dans le cadre du forum de l'emploi**

Monsieur Jean-Marc Pireaux, Adjoint délégué à l'économie, l'emploi/insertion et le commerce de proximité expose aux membres du Conseil Municipal que le forum de l'emploi du Nord Isère est organisé sur la commune de Villefontaine en partenariat avec le Pôle Emploi et les collectivités du territoire depuis 2002 (13ème édition). Il s'inscrit dans la semaine nationale « 1 semaine pour 1 emploi »

Ce forum s'adresse aux habitants du Nord Isère qui répondent nombreux à ce rendez-vous annuel. Cette année il se déroule le Mardi 14 Octobre 2014 au gymnase Jacques Anquetil.

En 2013 :

- 2000 visiteurs sont venus. (Dont 150 st quentinois).
- 76 entreprises du bassin ont été représentées.
- 104 stands présents.

Le jour du forum, 633 offres d'emploi ont été proposées et 521 postes ont été pourvus. Tous les secteurs d'activité sont représentés : commerce, service à la personne, industrie, hôtellerie-restauration, transport et logistique etc.

La commune de St-Quentin-Fallavier est présente à ce forum depuis plusieurs années. Le Relais Emploi de la commune aide à la préparation et au déroulement de cette manifestation (mise à disposition des 2 agents du relais emploi, viennoiserie pour les intervenants). La commune participe également au comité de pilotage qui arrête les orientations stratégiques de cet événement.

Cette opération représentant un budget important, il est fait appel au soutien des communes partenaires. Le Pôle Emploi et le Conseil Général apportent leur financement également.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 euros.**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 30 septembre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le - 1 OCT. 2014



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.